

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques

La ville de Quimper a signé une convention avec le conseil départemental du Finistère, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques en septembre 2017 pour une période de 3 ans. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 15 592,20 € correspondant à la participation de 26 classes au dispositif.

La ville de Quimper a réaffirmé son engagement en signant une nouvelle convention pour la période Septembre 2017 – Juillet 2020 avec le conseil départemental, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques.

Le dispositif est financé par la ville de Quimper et par le conseil régional de Bretagne. La convention prévoit une participation financière pour la ville de Quimper à hauteur de 50% du coût total du dispositif, de laquelle sera soustraite la contribution du Conseil régional de Bretagne.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la direction des services départementaux de l'Education nationale, pilote du dispositif, a validé la participation de 26 classes. Chaque classe recevant 30 heures par an d'initiation, soit un montant estimé à la charge de la ville de Quimper de 15 592,20 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser une subvention au conseil départemental du Finistère, pour l'année scolaire 2019-2020, sur la base de 26 classes, soit un montant estimé à 15 592,20 €.